

Conjoint ou partenaire survivant d'un invalide pensionné à plus de 60% sans majoration pour tierce personne

Valeur point d'indice en €

14,68

01/01/2020

	Taux simple (60 à 80%)	Taux normal (85% et plus)	Taux avec supplément (1)
Pension de base L.141-16 et D.141-5 (2)	367	500	
Pension avec suppl. dernier alinéa L.141-19 et D.141-6			500
Majoration uniforme L.141-22 et D.141-9	15	15	15
Total annuel en points d'indice	382	515	515
Total mensuel en euros	467,31	630,02	630,02
Supplément social en indice L.141-19 (3)	167	167	167
Supplément social en euros	204,30	204,30	204,30
Total mensuel avec supplément social	671,61	834,31	834,31

(1) sans condition de ressources. Infirmes ou enfant à charge ou + de 40 ans

(2) Indice au taux du soldat et victime civile

(3) Sous condition de ressources et âge + de 50 ans ou infirmes